

Ministère  
de l'Intérieur.

L'Union  
du Secrétariat.

1<sup>er</sup> Bureau.

Enregistré  
21 juin 1865.  
N<sup>o</sup> 1437.

Paris, le 21 juin 1865.

Napoléon, par la grâce de Dieu  
et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat  
au département de l'Intérieur;

Vu l'article 3 du Décret du 26 mars 1852;

Vu le Décret du 18 juin 1864,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier

M. Cochon, Augustin, administrateur  
de la Compagnie, est nommé Président  
de la Société de secours mutuels des  
Ouvriers et Employés de la Compagnie  
du Chemin de fer d'Orléans, à  
Laris (Seine).

Art. 2.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de  
l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Sciences, le 21 juin  
mil huit cent soixante-cinq.

Signé : Napoléon.

PAR L'EMPEREUR :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Signé : La Valette.

Pour ampliation :

Le Chef de la Division du Secrétariat,

Collationné :

Le Chef du Bureau du Secrétariat,

Un décret impérial,  
en date du 21 juin 1865,  
nomme Augustin Cochon  
Président de la  
Société des Secours Mutuels  
ratifiant ainsi le choix  
des ouvriers  
et employés fondateurs.